

EXCLUSIF: 23 PROFESSEURS ÉCARTÉS de leur poste en 2014

► Agressions, harcèlement ou encore attentat à la pudeur peuvent expliquer ces mises à l'écart

► Si la très grande majorité des enseignants qui officient dans les écoles le font avec passion, il arrive que certains d'entre eux puissent commettre des impairs. En tout, en 2014, 23 professeurs du réseau organisé ont été ciblés de "mesures administratives d'écartement dans l'intérêt du service et de l'enseignement (écartement sur-le-champ et suspension préventive), tous motifs confondus", précise la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Un chiffre en baisse par rapport à 2011. Année lors de laquelle 31 enseignants avaient été révoqués de la sorte.

Après une suspension, un enseignant peut, dans certaines conditions, être réintégré

Quels sont les motifs les plus courants de ces écartements? La FWB ne dispose pas de statistiques en la matière, mais "pour les mesures d'écartement sur-le-champ, les motifs sont toujours graves car on estime qu'il est impossible que l'enseignant en question se retrouve à nouveau face à des élèves", précise Caroline Beguin, de la FWB. On parle donc ici bien d'agressions ou faits de mœurs, qui restent heureusement très marginaux.

Par contre, pour ce qui est de la suspension préventive, la situation est différente. "Le pouvoir organisateur peut prendre une telle décision quand un enseignant est par exemple ciblé dans une enquête judiciaire. Si ce dernier est blanchi, il peut très bien réintégrer son poste", poursuit M^{me} Beguin.

C'est ce qui est arrivé l'année passée à un professeur de reli-

gion musulmane de l'Athénée Da Vinci d'Anderlecht, Yacob Mahi. L'homme avait été accusé d'avoir diffusé une pétition demandant le licenciement d'un collègue suite aux attentats de Charlie Hebdo. Il avait fini par être réintégré dans un établissement à La Louvière.

DU CÔTÉ DU réseau libre, qui scolarise près de la moitié des jeunes francophones, aucun chiffre n'est disponible. Mais une chose est sûre: le nombre d'enseignants écartés est en réalité beaucoup plus élevé.

Mais la Fédération Wallonie-Bruxelles tient, de son côté, à relativiser; elle précise que, pour le réseau organisé, ces écartements ne représentent que 0,076 % des enseignants. Une goutte d'eau.

Romain Demoustier

SUSPENDUS OU ÉCARTÉS : ils ont dépassé les limites

▣ Suspendus ou tout bonnement écartés, certains enseignants ont fait la une de l'actualité par leur comportement

► Si le nombre d'affaires graves impliquant des enseignants reste très faible dans nos écoles, certaines marquent plus les esprits que d'autres. Petit coup d'œil sur des cas qui ont créé la polémique ou l'émoi ces dernières années.

■ **Le cas de l'institutrice call-girl.** Institutrice pendant la journée dans une école primaire du Hainaut, Vanessa (prénom d'emprunt) avait un tout autre métier qu'elle pratiquait lors de son temps libre. La jeune femme, âgée de 22 ans au moment des faits,

en 2007, tenait un site de rencontres et d'escort girls. Elle se livrait aussi à la prostitution de luxe sous le nom d'Estelle. Ses tarifs étaient mirobolants : 200 € de l'heure et 2.500 € la nuit. Elle avait donc dû démissionner de l'école,

dans laquelle elle effectuait des remplacements. Cinq ans plus tard, en 2012, Aurélie s'est retrouvée mêlée à l'affaire du Carlton de Lille, dont l'un des principaux protagonistes n'était autre que Dominique Strauss-Kahn.

■ **Le "narcissique exacerbé" de Joli-Bois.** En 2012, à Woluwe-Saint-Pierre, un instituteur est, pour la première fois, reconnu coupable de "harcèlement moral" vis-à-vis de ses élèves. L'homme, qui se définissait comme "le meilleur enseignant du monde", avait été l'objet de plaintes en 2003 et 2009 de la part de parents d'élèves. Il avait aussi entretenu des relations sexuelles avec deux adolescents de moins de 16 ans. L'instituteur a été condamné à verser 2.500 euros aux parents plaignants.

■ **L'affaire Laurent Rouffiange.** En 2013, Laurent Rouffiange, 54 ans, instituteur depuis 33 ans, a été inculpé d'at-

touchements sur quatre de ses élèves. L'homme travaillait à l'école primaire Saint-Joseph, à Ciney. Interrogé par la police suite à un témoignage de l'une de ses victimes, il a nié les faits pendant quelques

jours avant de tout avouer et d'être inculpé.

■ **Le coup de tonnerre Yacob Mahi.** Juste après les attentats de Charlie Hebdo, en mars dernier, Yacob Mahi, professeur de religion musulmane à l'Athénée Leonard da Vinci, à Anderlecht, est suspendu pour trois mois par la ministre, Joëlle Milquet (cdH); il était alors soupçonné de "mauvais traitement vis-à-vis de certains de ses élèves". Six mois plus tard, l'homme est accusé de harcèlement sexuel sur ses élèves. Il a finalement été déplacé vers un athénée de La Louvière, ce qui avait suscité l'émoi chez les élus locaux de la ville hennuyère.

R. D.

“Il ne faut pas tomber DANS LA PARANOÏA”

▣ Enseignants comme parents trouvent que les précautions prises à l'embauche sont suffisantes

▸ Ces dernières années, le nombre de d'enseignants écartés ou suspendus n'a pas vraiment évolué. La question du recrutement se pose donc : comment être sûr qu'un professeur ne risque pas de dépasser les limites une fois confronté à ses élèves ? *“Il est pratiquement impossible de prédire qu'un prof puisse avoir un comportement déplacé après son embauche”*, précise Pascal Chardome, de la CGSP-Enseignement.

Il faut dire que, pour pouvoir être engagé, les enseignants doivent impérativement fournir à leur employeur un extrait de casier judiciaire, délivré par la commune. *“Je pense que cette précaution est suffisante. D'autant plus que la commune peut, si elle l'estime nécessaire, mener une enquête de voisinage avant de délivrer le document”*, poursuit M. Chardome.

DU CÔTÉ DES PARENTS, on est du même avis. *“Le plus important, c'est qu'une relation de confiance puisse s'établir entre l'enseignant, la direction et les parents. Après, si problème il y a, c'est à la direction d'assumer une partie des responsabilités. Malgré tout, il ne faut pas tomber dans la paranoïa et faire preuve d'une suspicion permanente. La très grande majorité des enseignants exerce son métier par passion”*, note Bernard Hu-

bien, de l'association des parents de l'enseignement catholique (Ufapec).

Pas question donc de mettre en place des tests de personnalité plus poussés comme cela est fait dans le privé. *“On peut d'ailleurs douter de leur fiabilité”*, selon le secrétaire général de la CGSP-Enseignement.

Mais avec la pénurie qui se fait ressentir dans le monde enseignant, certaines embauches doivent être faites dans l'urgence, ce qui pousse les directions à accélérer la procédure. *“Il arrive que des professeurs soient sollicités pour un remplacement et ne soient pas en mesure de présenter directement leur extrait de casier judiciaire, qui ne peut être délivré que quelques*

jours plus tard”, met en avant Pascal Chardome. *“Les directions se doivent d'être extrêmement prudentes avec ce genre de recrutement. Le problème est que, quand un*

enseignant est absent depuis longtemps, son remplaçant et souvent perçu comme un sauveur par les parents...”, explique M. Hubien.

La prudence doit donc être de mise, mais rentrer dans une angoisse fantasmée peut finalement être plus néfaste pour tous les acteurs du monde de l'enseignement qu'autre chose.

R. D.